

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 037-2019
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.55

Déposée le: 04.03.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Riesen (Sonceboz-Sombeval, PSA) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 662/2019 du 19 juin 2019
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: -



Berne est-il préparé à l'arrivée du moustique tigre asiatique (*Aedes albopictus*) sur son territoire?

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est un moustique invasif originaire du Sud-Est asiatique, répandu dans le monde entier (présent dans 100 pays sur les cinq continents). Il représente un danger pour la santé humaine car il est vecteur de plusieurs maladies (entre autres, le chikungunya, la dengue, le virus Zika et la dirofilariose) et cause régulièrement d'importantes épidémies dans les zones endémiques. En Europe, il a récemment causé la transmission de cas de chikungunya en Italie (2007) et en France (2010, 2014), de dengue en France (2010, 2013, 2014 et 2015) et en Croatie (2011)¹. Sa capacité d'expansion est certainement liée au réchauffement climatique, à sa capacité d'adaptation à de nouveaux environnements (ses œufs résistent à la dessiccation, au froid et à la grande chaleur) et à la croissance du flux de marchandise par transport international. L'ECDC (European Centre for Disease Prevention and Control) présente la distribution du moustique invasif en Europe et montre que le canton de Berne est situé dans une zone où le moustique est considéré comme « introduit », voir figure ci-dessous ou sur le lien.²

¹ [https://ecdc.europa.eu/en/disease-vectors/facts/mosquito-factsheets/aedes-albopictus\(en anglais\)](https://ecdc.europa.eu/en/disease-vectors/facts/mosquito-factsheets/aedes-albopictus(en%20anglais))

² <https://ecdc.europa.eu/sites/portal/files/images/Aedes-albopictus-distribution-January-2019.png>

Un projet pilote de surveillance du moustique tigre asiatique mené par l'Office fédéral de l'environnement entre 2014 et 2016 a montré que le moustique tigre asiatique n'était pas seulement présent au Tessin, mais également au nord des Alpes³. Il concluait qu'un renforcement entre les autorités fédérales et cantonales compétentes était nécessaire afin d'éviter autant que possible la propagation du moustique tigre et d'autres espèces exotiques de moustiques invasives en Suisse. En 2017, le Département de la santé du canton de Bâle-Ville a communiqué que des œufs de moustique tigre avaient été trouvés à deux endroits concernés par un programme de surveillance national et cantonal⁴. D'ailleurs, le canton de Bâle-Ville utilise depuis deux ans des insecticides afin de lutter contre la propagation du moustique tigre⁵. Plusieurs cantons effectuent une surveillance active des espèces invasives de moustique sur leur territoire afin de limiter leur propagation.

Le Conseil-exécutif est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante relative au canton :

1. Quelles informations le canton de Berne a-t-il concernant la présence ou non du moustique tigre sur son territoire ? Le canton de Berne a-t-il des zones surveillées par le projet de surveillance national ?
2. Est-ce que des mesures sont prévues afin de surveiller et/ou de limiter l'invasion ou la propagation du moustique sur le territoire cantonal ?
3. Des collaborations intercantionales avec des cantons plus actifs en la matière sont-elles prévues ?
4. Le canton prévoit-il de créer une fiche d'information concernant l'invasion du moustique tigre (et d'autres moustiques invasifs) à l'intention de sa population, publiée par exemple sur la page dédiée aux espèces invasives du site du canton ?

Réponse du Conseil-exécutif

Question 1

Depuis 2003, le moustique tigre (*Aedes albopictus*) s'est aussi établi en Suisse, au Tessin. Cette espèce de moustique peut transmettre des maladies virales telles que le chikungunya, la dengue et le virus Zika.

En l'état actuel des connaissances, les moustiques tigres introduits en Suisse ne sont infectés par aucun des virus ci-dessus. Une transmission de maladies est donc très peu probable (voir plus loin dans le texte).

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) étudie les effets potentiels d'une espèce invasive sur les animaux, les êtres humains et l'environnement. En collaboration avec le Groupe de travail

³ <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/mesures/programmes-et-projets/pak/pilotprogramm-anpassung-an-den-klimawandel2/programme-pilote-adaptation-aux-changements-climatiques/projets-pilotes-adaptation-aux-changements-climatiques--cluster-1/projet-pilote-adaptation-aux-changements-climatiques--programme-.html>

⁴ <https://www.bs.ch/nm/2017-tigermueckeneier-in-basel-stadt-nachgewiesen-gd.html> (en allemand)

⁵ <https://www.nzz.ch/panorama/blutsauger-in-der-deutschschweiz-angekommen-ld.1405427> (en allemand)

Moustiques du Tessin et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), il a élaboré un guide⁶ expliquant comment lutter contre le moustique tigre et les maladies qu'il propage en Suisse.

Dans le cadre de la surveillance nationale, le contrôle de routes et de localités des cantons situés au nord des Alpes (y compris Berne), qui sont potentiellement exposés à un plus grand risque, est ponctuellement renforcé. Entre 150 et 200 pièges sont posés chaque année à des endroits différents. Cette surveillance des moustiques menée par l'OFEV a révélé que même si le moustique tigre a déjà été identifié dans le canton de Berne, il n'est pas en capacité de se reproduire. Selon le guide mentionné ci-dessus, le scénario de risques n° 2 s'applique au canton de Berne : quelques individus ont été découverts, mais on peut partir du principe qu'aucune population de moustiques ne s'est encore établie.

Question 2

A l'échelle nationale, l'OFEV est en charge de la surveillance des moustiques et coordonne et soutient les mesures cantonales de lutte contre ces insectes.

L'OFEV et les cantons sont responsables de la surveillance des maladies vectorielles transmissibles à l'être humain et de la lutte contre celles-ci.

Selon le scénario de risques n° 2 du guide de l'OFEV, les cantons doivent adopter les mesures préparatoires suivantes : l'organe cantonal de coordination en charge des organismes nuisibles envahissants (organe de contrôle des organismes nuisibles, dirigé par le Laboratoire cantonal de Berne) s'associe aux autorités cantonales compétentes, aux acteurs concernés et aux experts. En collaboration avec les organes fédéraux compétents, il doit suivre attentivement l'évolution de la situation et, le cas échéant, appliquer les mesures figurant dans le guide de l'OFEV.

Question 3

Des échanges d'informations et d'expériences interviennent d'ores et déjà, notamment avec l'association des cantons de suisse occidentale (Groupement romand des services de santé publique, lequel inclut Berne). En outre, la problématique du moustique tigre fait l'objet de discussions au sein de l'Association des médecins cantonaux de Suisse. L'échange d'informations et d'expériences avec l'OFSP est également assuré et encouragé. Dès que des mesures concrètes s'avèreront nécessaires, elles pourront être menées de manière coordonnée.

L'association des cantons de suisse occidentale finance un organe de coordination et un groupe de travail compétents en matière de maladies transmissibles, dont celles imputables au moustique tigre. La surveillance de celui-ci s'intensifiera en Suisse occidentale pendant la saison 2019. Il n'est pas prévu de poser des pièges supplémentaires dans le canton de Berne.

Question 4

En raison des activités de surveillance présentées précédemment et de la classification correspondante des risques pour le canton de Berne (scénario de risques n° 2), on peut

⁶ Coordination de la surveillance et de la lutte contre le moustique tigre et d'autres espèces de moustiques exotiques envahissantes en Suisse. Guide et recommandations à l'intention de l'OFEV ainsi que des autorités cantonales ou d'autres autorités concernées; 2017 (*Koordination der Überwachung und Bekämpfung der Asiatischen Tigermücke und anderer invasiver gebietsfremder Mücken in der Schweiz. Eine Orientierungshilfe mit Empfehlungen zuhanden des BAFU sowie der kantonalen und anderen betroffenen Behörden*; 2017; en allemand).

s'attendre à ce que la population bernoise n'encoure aucun risque dans un proche avenir. S'il devait s'avérer que la présence du moustique tigre se développait dans les cantons au nord des Alpes et que les habitants de ces régions étaient menacés, les cantons, à l'instar du Tessin, prendraient les mesures nécessaires et informeraient la population en conséquence. Les cantons, tout comme l'OFSP, ne jugent pas utile de publier des informations sur des maladies transmises par cet insecte ailleurs qu'en Suisse ou en Europe du nord et centrale. En revanche, si les risques de transmission de maladies par le moustique tigre devenaient plus prononcés, les cantons et l'OFSP prendraient immédiatement des mesures concertées.

Destinataire

- Grand Conseil

Annexe 1 Répartition du moustique tigre en Europe (janvier 2019)

